

DELIBERATION N° 20-26-C

FIXATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 22 mai à 12 heures, le conseil syndical, s'est réuni à Aix les Bains, sous la présidence de Madame FERRARI Sandra, pour la délibération ci-dessous.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
TITULAIRES			TITULAIRES		
BEBERT Thierry	X		BALTHAZARD Pierre-Louis	X	
BERTHOMIER Christian	X		BERETTI Renaud	X	
DUMAZ Gérard		X	CHAPUIS Nicolas	X	
DUMAZ Régis	X		CROUZEVIALLE Bruno		X
FERRARI Sandra	X		DUBOUCHET - REVOL Karine	X	
FLEURY Marc	X		FRUGIER Michel	X	
GENNARO Alexandre	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GERMAIN Cléo		X	GUIGUE Thibaut	X	
GINOLLIN Pascal	X		HUYNH Antoine	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	LOISEAU Jean-Claude		X
LHEUREUX PINEAU Marie		X	MONTORO - SADOUX Marie-Pierre		X
MIGUET Vincent	X		MORET Jean-Paul	X	
PATEY Vincent	X		MOUGNIOTTE Aïdaï	X	
REGAIRAZ Darnien	X		OGER Noël	X	
REPERNTIN Thierry	X		ROGNARD Olivier	X	
SACONNET-A-BBO Carlotta		X	VAIRYO Nicolas	X	
VANIN Gaëtan	X		VIAL Jean-Marc	X	
SUPPLEANTS			SUPPLEANTS		
CAUSSE Cyrille		X	DORMARD Carole		X
FAVETTA Maëlle	X		MINNE Laura	X	
PERRACHON Yves		X	VASQUEZ Christian		X

Elus absents Grand Lac	Donne pouvoir à
CROUZEVIALLE Bruno	CHAPUIS Nicolas
LOISEAU Jean-Claude	BERETTI Renaud
Elus absents Grand Chambéry	Donne pouvoir à
GERMAIN Cléo	MIGUET Vincent
LEOUTRE Jean-Marc	GENNARO Alexandre

Périmètres	Titulaires	Suppléants	Présents	Procurations	Voitants
Grand Chambéry	17	3	13	2	15
Grand Lac	17	3	14	2	16

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut régulièrement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur VANIN Gaëtan

ARRIVE LE

27 MAI 2026

Préfecture de la Savoie

Considérant que le Bureau du Syndicat est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres :

Considérant que le nombre de vice-présidents a été fixé par le conseil syndical, par délibération 18-26-C du vendredi 22 mai 2026, à 4 vice-présidents.

Il est proposé au conseil syndical d'approuver la composition du Bureau comprenant :

- le président du Syndicat mixte des stations des Bauges ;
- les 4 vice-présidents du Syndicat mixte des stations des Bauges ;
- ___ autres conseillers syndicaux élus en son sein par le conseil.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-9 et L5211-10 ;

Il est proposé au conseil,

➤ **DE DECIDER que le Bureau du Syndicat mixte des stations des Bauges, est composé :**

- **du président du Syndicat mixte des stations des Bauges ;**
- **des 4 vice-présidents du Syndicat mixte des stations des Bauges ;**
- **de 9 autres conseillers syndicaux élus en son sein par le conseil.**

Fait à Aix les Bains, le vendredi 22 mai 2026

Secrétaire de séance : Monsieur VANIN Gaëtan

LA PRESIDENTE
Madame FERRARI Sandra




Votants	31	Procurations : CROUZEVILLE Bruno à CHAPUIS Nicolas - LOISEAU Jean-Claude à BERETTI Renaud - GERMAIN Cléo à MIGUET Vincent - LEOUTRE Jean-Marc à GENNARO Alexandre
Ne prend part au vote	0	
Suffrages exprimés	31	
Vote POUR	31	BERBERT Thierry, BERTHOMIER Christian, DUMAZ Régis, FERRARI Sandra, FLEURY Marc, GENNARO Alexandre, GINOLLIN Pascal, MIGUET Vincent, PATEY Vincent, REGAIRAZ Damien, REPENTIN Thierry, VANIN Gaëtan, FAVETTA Maelle BALHAZARD Pierre-Louis, BERETTI Renaud, CHAPUIS Nicolas, DUBOUCHET - REVOL Karine, FRUGIER Michel, GUGUE Thibaut, HUYNH Antoine, MORET Jean-Paul, MOUGNIOTTE Alain, OGER Noël, ROGNARD Olivier, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, MINNE Laura
Vote CONTRE	0	
Abstentions	0	